

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2011.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille onze, le cinq du mois de septembre à 19 heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du 31 août 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : M. Frédéric GOETZ, Mme Agnès KIEFFER, M. Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Philippe HEID, Mme Agnès MATTER-BALP, Mme Fabienne STICH, M. Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Cyrille LHUILLIER, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ, François WASSMER.

Membres absents ayant donné procuration : M. Christophe BITARD à Mme Agnès MATTER-BALP

Secrétaire de séance : Fabrice KRIEGER, directeur

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim
M. Gilbert GARAGNON, directeur départemental de la DGFIP
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale. Il accueille M. Gilbert GARAGNON, directeur départemental de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) accompagnée par Mme Christine VEILLARD, Trésorier de Blodelsheim par intérim, venus tous deux présenter la réorganisation des services du Trésor gérant les collectivités et établissements publics locaux dépendant de la Trésorerie de Blodelsheim.

Au 1^{er} janvier 2012, la trésorerie de Blodelsheim sera fermée. Les trois agents en place rejoindront l'effectif de la Trésorerie de Neuf Brisach. En conséquence, les collectivités et établissements publics locaux du secteur seront rattachés à Neuf Brisach.

Mme Fabienne STICH et M. François BERINGER regrettent le manque de concertation en amont de la prise de décision. Les services de l'Etat n'ont pris aucun contact avec les élus avant de faire leur choix. De plus, M. ONIMUS indique que ce choix porte sur un secteur géographique avec lequel la communauté de communes et ses communes membres entretiennent peu de relations. Ces dernières sont plus nombreuses avec les secteurs d'Ensisheim et de Guebwiller voire avec Ottmarsheim où des trésoreries publiques subsistent.

M. Gilbert GARAGNON conclut en précisant que les restrictions budgétaires l'obligent à supprimer des agences dans le Département du Haut-Rhin. La logique de proximité est remplacée par celle de l'amélioration du niveau de services aux habitants et le meilleur conseil aux collectivités.

La question étant largement débattue, Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 15 et aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 1^{er} août 2011
2. Pépinière d'entreprises « la Ruche » - Modification de la grille tarifaire
3. Salon de l'artisanat et des métiers – Edition 2012
4. Zone d'Activités de la Hardt – Vente de terrains
 - 4.1 Vente de terrains à la société General Polymères
 - 4.2 Vente de terrains à la société GSC Construction GmbH
5. Création d'une piste cyclable d'accès au CNPE Fessenheim depuis l'extrémité de la Rue du Rhin
6. Projet de viabilisation de la zone touristique de la Hardt à Blodelsheim
7. GERPLAN transfrontalier – Constitution d'un comité consultatif
8. Reprise du verre – Option filière : nouveau contrat
9. Décision Modificative n° 08/2011 - Attribution d'une subvention
10. Pays Rhin Vignoble Grand Ballon – Participation à l'étude de stratégie touristique
11. Décision Modificative n° 06/2011 – Diagnostics techniques sur l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments publics
12. Fonds de concours – Révision des modalités d'attribution
13. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
14. 13.1 Décision modificative n° 07/2011 – Munchhouse : création d'un skate-parc
15. Divers (CDCI, Plan climat, piscine...)
16. Communication

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 1^{er} août 2011.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2011 est approuvé sans observation.

2. Pépinière d'entreprises « la Ruche » - Modification de la grille tarifaire

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

A la demande des créateurs d'entreprises, l'ensemble des prestations et services offerts en pépinière a été complété.

Il est proposé de prendre connaissance de la nouvelle grille tarifaire donnée en annexe. L'affranchissement du courrier a été rajouté à cette grille.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Adopte

Le projet de grille tarifaire telle qu'elle figure en annexe

Avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2011.

Observations : Lors de la réunion du comité d'agrément qui s'est tenue le 25 septembre 2011, la société Steinlé Wassertechnik Sarl a obtenu un avis favorable à l'entrée en pépinière d'entreprises. Elle exercera son activité dans le traitement de l'eau. Elle bénéficie d'un fort potentiel de développement à moyen terme.

Le décompte financier définitif de la construction et de l'équipement de la Pépinière d'entreprises a été réalisé. Le montant total de l'opération s'élève à 4 445 614,60 € TTC. Il intègre les coûts de viabilisation dans la Rue de l'Europe, l'acquisition du terrain d'assiette du projet et sa remise en état, la construction du bâtiment et son équipement complet. La part résiduelle intercommunale est de l'ordre de 31,5 % financée par un recours à l'emprunt. Le solde des subventions à percevoir sera encaissé d'ici fin 2011.

3. Salon de l'artisanat et des métiers – Edition 2012

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Des chefs d'entreprises, artisans et commerçants, ainsi que l'association « Essor des Professionnels de la Hardt » manifestent leur intérêt de participer à une nouvelle opération de promotion économique de l'envergure d'un salon de l'artisanat et des métiers.

Fort du succès des précédentes éditions organisées par la communauté de communes, il est proposé de reconduire cette opération du 28 au 30 septembre 2012.

Le site retenu est celui de la salle polyvalente de Blodelsheim.

Les grandes lignes du programme seront définies par le comité de pilotage formé pour la circonstance. A l'instar de ce qui a été fait par le passé, les financeurs, les chambres consulaires et partenaires techniques ainsi que des représentants des entreprises locales seront associés au montage de l'opération.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Adopte

Le principe d'organiser le 4^{ème} salon de l'artisanat et des métiers du 28 au 30 septembre 2012, selon le programme à définir par le comité de pilotage

Dits que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2012

Sollicite des subventions aussi élevées que possible du Conseil Général du Haut-Rhin ainsi que de la Région Alsace

Dits que d'autres aides financières seront demandées, notamment auprès des exposants et de partenaires privés afin de limiter la part résiduelle intercommunale à 30 000 €.

4. Zone d'Activités de la Hardt – Vente de terrains

4.1 Zone d'Activités de la Hardt – Vente de terrains à la société General Polymere

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Par délibération du Conseil communautaire du 25 mai et 29 juin 2009, le conseil communautaire autorisait la vente de terrains de 30 ares à la société GMBH General Polymere de Bâle pour un prix HT de 30 000 €. Elle projette d'y construire des locaux afin d'y exercer l'activité de traitement des plastiques.

Une nouvelle fois, cette société revoit son projet d'implantation à la hausse et souhaite acquérir 20 ares supplémentaires de terrain à ceux déjà réservés dans la seconde tranche de la Zone d'activités de la Hardt (voir **annexe**).

Pour mémoire, en date du 31 mai 2010, le Conseil communautaire décidait de fixer le prix de l'are viabilisé en zones d'activités à 1 500 € à compter du 1er juillet 2010.

Il est proposé d'autoriser cette vente l'are à la société GMBH General Polymere aux conditions suivantes : application du tarif de 1 000 € l'are pour les 30 ares de terrains déjà réservés. Le tarif fixé en 2010 s'applique à la superficie supplémentaire de terrains demandée, soit 30 000 € pour 20 ares.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

La vente d'un terrain de 50 ares à la société GMBH General Polymere ou au profit de toute autre société qui s'y substituerait dans le même but, pour un prix HT de 60 000 €, TVA, frais d'arpentage, de notaire et fiscaux en sus à la charge de l'acquéreur

Et charge

M. le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

4.2 Zone d'Activités de la Hardt – Vente de terrains à la société GSC Construction GmbH

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

La société GSC Construction GmbH souhaite acquérir 20 ares à côté des terrains réservés par la société General Polymere dans la seconde tranche de la Zone d'activités de la Hardt (voir **annexe**).

Pour mémoire, en date du 31 mai 2010, le Conseil communautaire décidait de fixer le prix de l'are viabilisé en zones d'activités à 1 500 € à compter du 1er juillet 2010.

Il est proposé d'autoriser cette vente au profit de la société GSC Construction GmbH pour 20 ares de terrains.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

La vente d'un terrain de 20 ares à la société GSC Construction GmbH ou au profit de toute autre société qui s'y substituerait dans le même but, pour un prix HT de 30 000 €, TVA, frais d'arpentage, de notaire et fiscaux en sus à la charge de l'acquéreur

Et charge

M. le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

5. Création d'une piste cyclable d'accès au CNPE Fessenheim depuis l'extrémité de la Rue du Rhin

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Au côté du Département du Haut-Rhin, la Communauté de communes s'est engagée dans le développement du cyclotourisme et des loisirs cyclables.

Dès 2010, des réunions de travail et des échanges avec le Département du Haut-Rhin ont permis d'avancer sur les réflexions et projets de création des pistes et itinéraires cyclables sur le territoire intercommunal. A savoir :

Pistes cyclables	Inscription au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables	Maîtrise d'ouvrage	Taux de prise en charge financière du Département
Liaison Fessenheim-Hirtzfelden	Oui	Conseil Général du Haut-Rhin	80 %
Accès au CNPE de Fessenheim depuis l'extrémité de la rue du Rhin	Oui	Conseil Général du Haut-Rhin	80 %
Liaisons au Canal du Rhône au Rhin à Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhardt	Non	Communauté de communes Essor du Rhin	de 10 à 22 % suivant communes

Par courrier daté du 29 juillet 2011, le Conseil Général du Haut-Rhin informe que la piste cyclable d'accès au CNPE de Fessenheim depuis l'extrémité de la rue du Rhin n'est finalement pas inscrite au Schéma Départemental.

Contre toute attente, le Département du Haut-Rhin n'a pas poursuivi les premières études réalisées par ses services.

En conséquence, la Communauté de communes n'a pas d'autre alternative que de porter elle-même la maîtrise d'ouvrage de ce projet dit « d'initiative locale ». Le taux de prise en charge financière du Département du Haut-Rhin passe de 80 à seulement 10 %.

Cette volteface du Conseil Général du Haut-Rhin est fort surprenante.

Le CNPE de Fessenheim est un des grands acteurs économiques du Département du Haut-Rhin. En outre, il emploie plus de 650 agents répartis dans le Haut-Rhin (largement au-delà des limites de l'intercommunalité).

L'enjeu de cette piste est double, la sécurisation de l'accès au site du CNPE pour les cyclistes (agents EDF, visiteurs du CNPE, écoles...), mais aussi la réduction des gaz à effet de serre avec le développement des modes de déplacement alternatif sur le territoire de la Communauté de communes.

Pour mémoire, la piste reliant Fessenheim à Hirtzfelden est également inscrite au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables et devait être créée en 2009. A ce jour, aucune programmation n'est prévue par le Département du Haut-Rhin.

Il est proposé de prendre acte de la décision du Conseil Général et de porter l'opération en maîtrise d'ouvrage directe.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Prend acte de la décision du Conseil Général du Haut-Rhin formulée dans sa lettre datée du 29 juillet 2011

Demande au Conseil Général du Haut-Rhin la réalisation rapide de la piste cyclable reliant Fessenheim à Hirtzfelden inscrite au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables

Décide de créer une piste cyclable d'accès au CNPE de Fessenheim depuis l'extrémité de la rue du Rhin sous la maîtrise d'ouvrage directe de la Communauté de communes

Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2011

Sollicite une subvention aussi élevée que possible du Conseil Général du Haut-Rhin

Dits que d'autres aides financières seront demandées, notamment auprès d'EDF

Autorise

Le lancement d'avis d'appel public à la concurrence tant pour la maîtrise d'œuvre que pour les travaux selon la procédure adaptée

Et charge

M. le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Observations : M. le Président remercie la commune de Rustenhart qui vient de voter l'acquisition des terrains d'assiette de la future piste cyclable hors agglomération et leur mise à disposition de l'intercommunalité par convention.

M. François Wassmer fait remarquer que la réfection de la piste cyclable à proximité de la centrale hydraulique à Fessenheim serait à reprendre (40 m linéaire). M. Pierre RENTZ abonde en ce sens. Un constat sur place est à prévoir avec l'entreprise ayant posé les enrobés.

6. Projet de viabilisation de la zone touristique de la Hardt à Blodelsheim

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil communautaire autorisait la signature d'une prolongation au bail signé avec la société civile immobilière (SCI) des Fossés, représentée par M. Henri Helmlinger.

Par courrier daté du 29 juillet 2011, Maître Jean Burdloff, notaire à Ingersheim, fait savoir que M. Henri Helmlinger envisage l'exploitation de deux activités sur le site dès 2013. A savoir : un centre équestre et une activité de location de tourisme.

Pour se faire, il demande à la Communauté de communes la réalisation de travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable du site, précisant que les branchements individuels des bâtiments seront évidemment à la charge des utilisateurs.

Il est proposé de prendre en considération cette demande et de la traiter en englobant le site attenant du « Poney Parc ».

En effet, dans le schéma directeur Rhin-Vignoble-Grand Ballon en vigueur, le site de l'ancienne friche militaire et celui du « Poney Parc » sont cartographiés sous "Zone de loisir existante, à maintenir ou à renforcer". Le Schéma directeur souligne aussi l'importance du rôle de l'intercommunalité pour le développement de ce site et ses équipements.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Prend acte de la demande de la SCI des Fossés représentée par M. Henri HELMLINGER

Décide de faire étudier la faisabilité de la viabilisation de la zone touristique de la Hardt à Blodelsheim englobant l'ancienne friche militaire et le site attenant du « Poney Parc »

Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2011

Autorise

Le dépôt de demandes de subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de toute autre organisme financeur

Et le lancement d'avis d'appel public à la concurrence pour une assistance à maîtrise d'ouvrage selon la procédure adaptée

Charge

M. le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Observations : M. Mario HEGY s'interroge sur l'opportunité de la Communauté de communes à prendre la compétence assainissement.

7. GERPLAN transfrontalier – Constitution d'un comité consultatif

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

L'article L5211-49-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que sur toutes affaires d'intérêt intercommunal relevant de sa compétence sur tout ou partie du territoire communautaire, le Conseil communautaire peut créer des comités consultatifs. Le Président les préside. Il peut déléguer à cet effet un Vice-président ou un membre du Conseil communautaire.

Les comités peuvent être consultés par le Président sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité en rapport avec l'objet pour lequel ils ont été institués et ils peuvent transmettre au Président toute proposition concernant tout problème d'intérêt intercommunal en rapport avec le même objet.

Ils comprennent toutes personnes désignées en raison de leur représentativité ou de leur compétence, par l'organe délibérant, sur proposition du Président, et notamment des représentants des associations locales. Ils sont présidés par un membre de l'organe délibérant désigné par le Président.

Par délibération du 28 avril 2008 complété par celle du 21 février 2011, le Conseil communautaire a procédé à la constitution de cinq comités consultatifs, à savoir : « Affaires économiques », « Environnement », Vie associative, jeunesse-culture-Tourisme » et « Affaires sociales ».

Il est proposé la constitution un sixième comité consultatif : « Gerplan transfrontalier ».

La présidence de ce comité consultatif est confiée à M. le Président.

Suite à l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Procède à la constitution du comité consultatif « Gerplan transfrontalier », ainsi qu'il suit, étant entendu que le Président est membre de droit :

Bernard BRUN	Blodelsheim
Eric SCHWEIN	Fessenheim
Frédéric GOETZ	Hirtzfelden
Sylvain WALTISPERGER	Munchhouse
Joseph OURY	Roggenhouse
Jean GOETZ	Rumersheim-le-Haut
Agnès KIEFFER	Rustenhart

8. Reprise du verre – Option filière : nouveau contrat

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Dans le cadre de la gestion des déchets, la Communauté de communes propose la collecte des déchets de verre usagé en PAV et en déchèteries. La valorisation de ces déchets est réalisée par la Société O-I Manufacturing France.

Le contrat en cours arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Afin de maintenir le service, la signature d'un nouveau contrat est nécessaire.

Le nouveau contrat proposé est calqué sur l'échéance de notre Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) – Barème E avec Eco-emballages, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

La prise d'effet est fixée au 01 juillet 2011.

Le prix de reprise est fixé à 22,20 €/T pour l'année 2011 et sera révisé annuellement suivant la variation de l'indice du coût du calcin européen.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

Le Président ou son représentant à signer le contrat avec la Société O-I Manufacturing France et toutes les pièces y relatives.

Avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2011.

Observation : le contrat de service relatif à la collecte et au transport des matériaux de verre usagé avec l'entreprise RECYCAL arrive également à échéance au 31 décembre 2011. Il est proposé, afin de se caler sur la durée des autres marchés de collecte, la tacite reconduction du contrat sur un an, soit jusqu'au 31/12/2012. Une consultation sera réalisée en même temps que pour les autres marchés, courant 2012.

9. Décision Modificative n° 8/2011 - Attribution d'une subvention

Rapporteurs : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente et M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

L'association Festival Callinet d'Oberhergheim sollicite la Communauté de communes pour une aide financière.

Cette association projette d'organiser le 17 septembre 2011 un concert en l'église de Fessenheim ainsi qu'une animation pédagogique pour les scolaires dès la rentrée (14 classes pourront s'y inscrire).

Il est proposé de soutenir financièrement l'association afin qu'elle puisse réaliser ce festival d'orgue, d'art et d'histoire.

Les crédits nécessaires sont à prévoir à l'article 6574 du budget primitif 2011 de la Communauté de communes, tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
657364 – 65 – Subvention de fonctionnement versée aux SPIC	Annulation de crédits	- 3.500,00 €	
6574 – 65 – Subvention de fonctionnement versée à des organismes privés	Crédits complémentaires	+ 3.500,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0 €	0 €

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente et de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise

Les écritures telles que définies dans le tableau ci-dessus,

Et

Décide

De verser une subvention de 3 500 € à l'association Festival Callinet d'Obergherheim.

10. Pays Rhin Vignoble Grand Ballon – Participation à l'étude de stratégie touristique

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Certaines structures du territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon mènent actuellement une réflexion sur la stratégie touristique à mettre en place. D'autres souhaiteraient s'y engager. Les élus de ces différentes structures (offices de tourisme, communes, communautés de communes) se concertent régulièrement sur ces questions au sein des commissions du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

C'est pourquoi le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon s'interroge aujourd'hui sur la mutualisation de ces travaux et la mise en place de projets communs dans une logique Est-Ouest.

Les enjeux et objectifs envisagés sont divers :

- Programme d'actions commun
- Animation touristique partenariale
- Dynamique à créer

Le portage de l'opération, les coûts envisagés et les clés de répartition de la prise en charge financière restent largement à débattre. La Région Alsace subventionne ces études. Cette aide financière est proportionnelle à l'implication des acteurs du territoire.

Il est proposé de se prononcer sur l'opportunité de mener une étude de stratégie touristique et de s'associer à la démarche.

Suite à l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide

De se prononcer en faveur de la mise en place d'une étude de stratégie touristique

Dits que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2012

Autorise

Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces y relatives.

11. Décision Modificative n°06/2011 – Diagnostics techniques sur l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments publics

Rapporteur : MM. Henri MASSON et Etienne SIGRIST, Vice-présidents.

Par délibération du 20/12/2010, le conseil communautaire a décidé d'être mandataire du projet de diagnostics techniques sur l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments communaux et de refacturer les prestations à l'ensemble des communes à hauteur des coûts respectifs.

Le coût total de la prestation pour le compte des communes est de 18.418,40 € TTC et se décompose comme suit :

➤ Commune de Blodelsheim :	2.332,20 € TTC
➤ Commune de Fessenheim :	6.099,60 € TTC
➤ Commune de Hirtzfelden :	1.853,80 € TTC
➤ Commune de Munchhouse :	4.186,00 € TTC
➤ Commune de Roggenhouse :	837,20 € TTC
➤ Commune de Rumersheim-le-haut :	1.973,40 € TTC
➤ Commune de Rustenhart :	1.136,20 € TTC

Afin de se conformer à la réglementation (opération pour compte de tiers) et pouvoir honorer la facture du prestataire, il convient de créer l'article 458x95 au budget primitif 2011 de la Communauté de communes, et de prévoir les crédits tels que décrits dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
611 – 011 – Prestations de services	Annulation de crédits	-18.418,40 €	
70875 – 70 – Remboursement frais par communes membres du GFP	Annulation de crédits		-18.418,40 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		- 18.418,40 €	- 18.418,40 €
INVESTISSEMENT			
458X95 – Travaux divers pour compte de tiers	Ouverture de crédits	+ 18.418,40 €	+ 18.418,40 €
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 18.418,40 €	+ 18.418,40 €
TOTAL GENERAL		0,00 €	0,00 €

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Autorise

Les inscriptions budgétaires telles que définies dans le tableau ci-dessus

Et

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011 à l'article 458x95 à créer

12. Fonds de concours – Révision des modalités d'attribution

Rapporteurs : M. André ONIMUS, Président.

Par délibérations du 25 janvier et 29 mars 2010, la Communauté de communes instaurait les fonds de concours au bénéfice de trois de ces communes membres.

Lors de cette même séance, les modalités d'attribution du fonds de concours ont été définies.

Il est proposé d'en revoir les principes ou de les préciser comme suit :

Rappel des principes généraux	Proposition nouvelle	Précisions
Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer un projet de réalisation d'un équipement		
Les projets devront être réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée		
Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions et TVA (si éligible au FCTVA), par le bénéficiaire du fonds de concours		Cette condition implique que le total des fonds de concours reçus est au plus égal à la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours
Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés		
	Le fonds de concours accordé pour une seule opération est non fongible sur une autre opération	Le montant du fonds de concours est fixé par action et ne peut être transféré vers une autre action. A défaut de réalisation de l'action ou en cas de réalisation à un coût moindre, le maître d'ouvrage ne pourra se prévaloir d'aucune obligation de la Communauté de communes à son égard

Les règles de mandatement du fonds de concours sont également arrêtées :

- Le fonds de concours, d'un montant maximum de 33.333 €, font l'objet d'un versement unique après délibération concordante des parties en début d'opération suivant l'estimatif du coût de cette opération ou en fin d'opération sur visa d'un décompte financier.
- Le fonds de concours accordé est arrondi à l'euro.
- Si le montant du fonds de concours versé excède 50% de la charge résiduelle du maître d'ouvrage, le fonds de concours est automatiquement minoré au prorata.
- En cas de constat de trop perçu après vérification du plan de financement définitif, le maître d'ouvrage bénéficiaire remboursera la Communauté de communes.

Suite à l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide

La révision des modalités d'attribution des fonds de concours telle qu'exposée ci-dessus.

13. Maîtrise d’Ouvrage Déléguée

13.1 Décision modificative n°07/2011 – Munchhouse : création d’un skate-parc

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Le Conseil Municipal de Munchhouse, dans sa séance du 26 mai 2011, a décidé de confier la réalisation de l’aire de skate-parc à la maîtrise d’ouvrage déléguée de la Communauté de communes.

Cet aménagement s’inscrit dans la vocation « environnementale, ludique et sportive » du Canal du Rhône au Rhin déclassé.

Un coût d’objectif de l’ordre de 75.000 € TTC est estimé (études & travaux).

Une demande de subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin a été transmise par la commune de Munchhouse.

Il est proposé d’accepter cette demande de la commune de Munchhouse.

Les crédits nécessaires sont à prévoir à l’article **458x42** (à créer) du budget primitif 2011 de la Communauté de communes, tel que définit dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
458X42 – Munchhouse – Création d’un skate-parc	Ouverture de crédits	+ 75.000,00 €	+ 75.000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 75.000,00 €	+ 75.000,00 €

Suite à l’exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Accepte

De réaliser les études et les travaux sous la maîtrise d’ouvrage déléguée de la Communauté de communes,

Prend note

Du dépôt d’une demande de subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin par la commune de Munchhouse,

Dit

Que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011 à l’article 458x42 à créer,

Autorise

Le lancement d’avis d’appel public à la concurrence tant pour la maîtrise d’œuvre que pour les travaux selon la procédure adaptée,

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents y relatifs et notamment la convention de mandat n° 04/2011.

14. Divers (CDCI, Plan climat, piscine...)

CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) : La réunion qui a eu lieu le 31 août 2011 en Préfecture à Colmar a permis de passer en revue les avis formulés sur les propositions faites dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale. Concernant la proposition relative au rapprochement des syndicats de production et d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de communes, il est fait état des avis non unanimes des collectivités concernées.

Lors de cette réunion, la proposition de rapprochement du syndicat mixte du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon avec celui du Pays a été reprise par les services de la Préfecture.

La prochaine réunion de la CDCI se tiendra le 10 octobre 2011 à 15 heures à Colmar.

Plan Climat : Un premier bilan des actions entreprises et de nouvelles perspectives sont donnés. En bref :

- Démarrage de l'espace info énergie depuis le 1er septembre 2011
- Consultation en cours pour les audits énergétiques des bâtiments publics et de l'éclairage public
- Démarrage des interventions en milieu scolaire de l'association Enjeu Nature
- Décision de créer un temps fort et festif autour du plan climat : dates proposées les 20 et 21 avril 2012. Plusieurs sites d'intérêt (liste à finaliser) seront ouverts aux visiteurs.

Piscine intercommunale :

La CCER est invité à présenter plus en détail la fiche projet complémentaire transmise au Département pour la construction d'une nouvelle piscine intercommunale le 13 septembre 2011 à 14h30 à Ensisheim.

Le cabinet d'avocats Landots & associés viendra présenter sa note sur l'exercice de la compétence « piscine » par la Communauté de communes le 13 septembre à 17h30 à Fessenheim.

Mme Fabienne STICH demande que la Communauté de communes se positionne sur le transfert de la piscine Tournesol actuelle (biens et personnels) à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2012. Elle rappelle que la demande de transfert a été formulée par la commune de Fessenheim fin 2009.

Mission locale Jeunes : l'association a transmis son rapport d'activités 2010. Ce service aux jeunes monte en puissance année après année.

La prochaine réunion du Conseil d'Administration et du bureau de l'association se tiendra le 26 septembre 2011 à Colmar.

ARCICEN : l'association a transmis le compte-rendu de l'assemblée générale qui a eu lieu le 30 juin 2011 à Paris.

CLIS : le Département du Haut-Rhin vient de transmettre l'étude hydraulique en cas de rupture de digue au droit du CNPE de Fessenheim.

Hôtel d'entreprises : Des réunions de travail se sont tenues avec le CAHR et ALSABAIL afin de connaître les financements possibles en terme d'immobilier d'entreprises (hôtel d'entreprises, bâtiments relais, friches...).

15. Communication

Syndicat Mixte EHPAD Les Molènes : Comité directeur le 7 septembre 2011 à 20 heures à Bantzenheim.

Forêt domaniale de la Hardt : le prochain comité de pilotage se tiendra le 8 septembre 2011 à 15 heures à Ensisheim.

Site « Hardt Nord » : le prochain comité de pilotage se tiendra le 12 septembre 2011 à 14 heures 30 à Colmar.

Pays RVGB : Prochain Comité directeur le 14 septembre 2011 à 19 heures 30 à Ensisheim.

Prochain comité de pilotage du **plan climat** se tiendra le 21 septembre 2011 à 18 heures à Oberhergheim.

Concours Alsace Innovation du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon : Remise des prix le 28 septembre 2011 à 18 heures à Fessenheim.

Inauguration de la nouvelle grue portuaire au Port Rhéna de Colmar / Neuf Brisach : le 16 septembre à 16 heures 30 à Volgelsheim

Salon de l'artisanat et des Métiers de la Communauté de communes Centre Haut-Rhin : le 1^{er} salon se tiendra le 24 et 25 septembre 2011 à Réguisheim.

Manifestation « Natu-e/Natur » : l'édition 2011 se tiendra les 25 septembre à Chalampé.

GERPLAN transfrontalier : 2nd comité de pilotage aura lieu le 29 septembre 2011 à 10 heures à Eschbach (Allemagne). Une présentation du projet déposé auprès du secrétariat Interreg IV Rhin Supérieur sera faite.

Cyclotourisme : une réunion de concertation technique sera organisée avec l'ensemble des acteurs du territoire le 30 septembre 2011 à 14 heures à Colmar.

Congrès des maires et des présidents de communautés de France : la 94^{ème} édition aura lieu les 22 au 24 novembre 2011 à Paris.

Le conseil communautaire initialement prévu le 31 octobre est avancé au 24 octobre 2011.

Tour de table :

Henri MASSON : annonce qu'il organisera une commission mutualisation le 6 octobre à 17heures 30 à Fessenheim.

Cédric LEPAUL : une visite des structures Petite Enfance locaux est programmée le 8 septembre 2011 à 17heures30.

Florent OTT : indique que les pages économiques du site Internet de la CCER ne sont pas à jour.

Agnès KIEFFER : fait un point sur les actions culturelles en cours.

Frédéric GOETZ : annonce la date du prochain comité consultatif environnement, le 19 septembre à 17heures30.

Fabienne STICH : participera avec M. François BERINGER à une réunion sur les conséquences de l'accident nucléaire à Fukushima le 14 septembre2011 à Paris. Elle remercie au nom de l'association des jardins familiaux de Fessenheim la CCER pour le don de 16 composteurs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22 h 00. Un verre de l'amitié est proposé aux personnes présentes.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE
FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2011.**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 1^{er} août 2011
2. Pépinière d'entreprises « la Ruche » - Modification de la grille tarifaire
3. Salon de l'artisanat et des métiers – Edition 2012
4. Zone d'Activités de la Hardt – Vente de terrains
 - 4.1 Vente de terrains à la société General Polymères
 - 4.2 Vente de terrains à la société GSC Construction GmbH
5. Création d'une piste cyclable d'accès au CNPE Fessenheim depuis l'extrémité de la Rue du Rhin
6. Projet de viabilisation de la zone touristique de la Hardt à Blodelsheim
7. GERPLAN transfrontalier – Constitution d'un comité consultatif
8. Reprise du verre – Option filière : nouveau contrat
9. Décision Modificative n° 08/2011 - Attribution d'une subvention
10. Pays Rhin Vignoble Grand Ballon – Participation à l'étude de stratégie touristique
11. Décision Modificative n° 06/2011 – Diagnostics techniques sur l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments publics
12. Fonds de concours – Révision des modalités d'attribution
13. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
 14. 13.1 Décision modificative n° 07/2011 – Munchhouse : création d'un skate-parc
15. Divers (CDCI, Plan climat, piscine...)
16. Communication

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		
M François BERINGER	Assesseur		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire	Procuration à Agnès MATTER-BALP	
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M Cyrille LHUILLER	Conseiller communautaire		
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		